Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID: 073-247300254-20220630-2022_63_V2-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14
- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR: 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL

Val d'Isère: Véronique PESENTI-GROS

Villaroger: Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID: 073-247300254-20220630-2022_63_V2-DE

2022-63 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRODUCTION DU DIRECT TÉLÉVISÉ DE L'ÉTAPE DU TOUR DE L'AVENIR 2022

Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste destinée au moins de 23 ans qui constitue la finale de la Coupe des Nations.

Créé en 1961 par Jacques Marchand, rédacteur en chef du journal L'Équipe, afin de révéler les espoirs du cyclisme, le Tour de l'Avenir est devenu une épreuve de référence, soutenue par Amaury Sport Organisation.

Depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir est confiée à l'association Alpes Vélo dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous.

À ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes d'étapes.

Un partenariat a été mis en place depuis 2015 pour accueillir chaque année cette course sur le territoire.

La Communauté de Communes de Haute - Tarentaise (CCHT) souhaite aussi s'associer à Alpes Vélo pour contribuer à la production télévisée de la dernière étape du Tour de l'Avenir, dimanche 28 août 2022.

Cette étape sera retransmise en direct sur les chaînes télévisées Eurosport France et Eurosport International.

Cette étape se déroulera entre Bessans et Villaroger.

Une participation financière de 30 000 € est nécessaire pour couvrir une partie des frais de production de télévision de l'épreuve.

La Communauté de Communes de Haute - Tarentaise souhaite participer à hauteur de 15 000€ le reste étant répartit entre les communes membres.

Villaroger: 3 000 €

- BSM – Les Arcs : 2 000 €

Montvalezan – La Rosière : 2 000 €
Sainte Foy Tarentaise : 2 000 €

Séez : 2 000 €
Tignes : 2 000 €
Val d'Isère : 2 000 €

La convention de participation fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise et Alpes Vélo.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 9 juin 2022,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat avec Alpes Vélo ;
- AUTORISE le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président, Yannick AMET

1/1





Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220630-2022_63_V2-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

Entre L'ASSOCIATION ALPES VÉLO

16, rue Bernard Moutardier - 74500 ÉVIAN-LES-BAINS

Et

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE

8, rue Saint Pierre - 73700 SEEZ

PRÉALABLE

L'ASSOCIATION ALPES VÉLO, sous convention avec Amaury Sport Organisation, ci-après dénommée «L'ORGANISATEUR» détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir au calendrier de l'Union Cycliste Internationale. ALPES VÉLO est en charge de l'organisation sportive de cet événement. La 58è édition du TOUR DE L'AVENIR se déroulera du 18 au 28 août 2022.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE a souhaité s'associer à ALPES VÉLO pour contribuer à la production télévisée de la 9è et dernière étape du Tour de l'Avenir, dimanche 28 août 2022. Cette étape se déroulera entre Bessans et Villaroger. Elle sera retransmise en direct sur Eurosport France et International.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

APPORT DE ALPES VÉLO

- Production du signal international de 90 minutes, en direct,
- Incluant tous les moyens de production (car régie HD, car de réception HF, moyens aériens : avion relais BN2, hélicoptère et Cinéflex, 2 motos image).

APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE ET DES COMMUNES ASSOCIEES

• Participation financière de 30.000 € (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production TV de l'épreuve.

Répartition de l'apport des collectivités :

CC Haute-Tarentaise: 15.000 €

Villaroger: 3000 €

Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs: 2000 €

- Séez: 2000 €

Sainte Foy Tarentaise : 2000 €

Tignes: 2000 €Val d'Isère: 2000 €

Montvalezan-La Rosière : 2000 €

Fait en deux exemplaires, à Séez, le 30 juin 2022

Pour la Communauté de Communes de Haute Tarentaise Le Président, Yannick AMET



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID: 073-247300254-20220630-2022_63_V2-DE

Pour Alpes Vélo, Le Président, Pierre SALVIT

